

du 29/11/2011

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille onze et le vingt neuf novembre à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Mr Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents : Mme Sylvie CRUEIZE

**Objet**

Acquisition des logiciels e-magnus

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire Eric MALHERBE, expose que suite à la dématérialisation de la comptabilité, il est obligatoire d'acheter de nouveaux logiciels qui soit compatible avec cette dématérialisation.

Monsieur le Maire a en sa possession un devis de magnus qui nous propose les logiciels e-magnus a un prix de 4 000 € T.T.C

Nota- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18/11/2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte d'acheter les logiciels e-magnus pour un montant de 4 000 € T.TC
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cet achat

Pour extrait conforme au registre  
Fait à Marchastel le 29/11/2011  
Le Maire,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 29/11/2011 et publication ou notification le 29/11/2011